

Volontaire en Service Civique à : L'Accorderie du Haut Grésivaudan et Cœur de Savoie

Titre de la mission :

Accompagner la participation des habitants et lutter contre l'isolement

.....

Fédération dans laquelle se déroule la mission

Organisme affiliée à la Ligue de l'enseignement, FOL de l'Isère
Objet de l'association : L'Accorderie est un système d'échange de services non monétaires basé sur la valeur temps. Elle a vocation à renforcer les liens sociaux et l'entraide, et lutte ainsi contre l'exclusion et l'isolement. Ouverte à tous.tes, elle constitue un espace de rencontres fort d'une grande richesse culturelle. Son fonctionnement est basé sur un système horizontal où les Accordeurs sont les décisionnaires, selon les principes de la gouvernance collégiale. L'Accorderie est membre d'un réseau national aux côtés de 36 autres Accorderies.

Terrain(s) d'intervention du volontaire en service civique

Département isérois

Objectifs généraux de la mission

Participer à l'animation et au développement de l'Accorderie (un système d'échange de services entre particuliers basé sur le temps) aux habitants et acteurs associatifs du Haut Grésivaudan et Cœur de Savoie.

Participer à dynamique de l'Accorderie au sein du territoire (Haut Grésivaudan, Cœur de Savoie) :

- Auprès de la population dans sa diversité et notamment auprès des publics peu touchés actuellement (jeunes, familles...)
- Dans la poursuite du développement partenarial
- Développer les outils de communication (réseaux sociaux, lettre d'information, site internet, etc.)

En quoi la mission contribue-t-elle à l'intérêt général (en quelques mots)

Intérêt pour le volontaire

Comment le/la volontaire pourra-t-il/elle percevoir, de manière concrète, l'utilité sociale de sa mission ?

- Avoir une véritable expérience professionnelle dans une structure d'économie sociale et solidaire
 - Participer au développement d'une jeune association, membre d'un réseau national, inscrite sur un territoire intercommunal.
 - Participer à la (re) définition d'une politique de communication et contribuer à sa mise en œuvre.
- Le / la volontaire pourra voir au quotidien les bénéfices de sa participation à un réseau d'échanges vivant, créatif, en constante mutation, sur les adhérent.e.s et sur le territoire. Il/elle sera en contact quotidien avec celles et ceux qui sont à la fois les bénéficiaires et les porteurs du projet, et pourra mesurer ses bienfaits sur elles/eux. Ce sera l'occasion d'être acteur/actrice de son projet de vie sociale et professionnelle en s'inscrivant dans la vie citoyenne locale,

Intérêt pour la structure

L'accueil d'un jeune en démarche de « professionnalisation » participe à la dynamisation des échanges et à la notoriété de l'association, apporte une « fraîcheur » et un regard nouveau.

Attention le service civique dans sa genèse est un dispositif d'engagement des jeunes au service de l'intérêt général...ce

n'est pas un dispositif d'emploi ou d'insertion même s'il y contribue....

L'engagement en Service Civique constitue avant tout une étape de vie, d'éducation citoyenne par l'action. Cette expérience est aussi l'occasion de permettre aux jeunes de découvrir, expérimenter voir de s'engager aujourd'hui et demain dans ce secteur d'activité.

Intérêt pour la société et les publics

- L'association concourt à la mise en œuvre d'une politique sociale et socioculturelle de proximité et favorise :
- Le lien intergénérationnel
 - La mixité sociale
 - La participation active de la population dans sa diversité
 - La solidarité et l'entraide

Indemnité du (des) volontaire(s)

Les jeunes bénéficient d'une indemnité mensuelle de **473.04 €** versée par l'État (plus 107.68 € si leur foyer bénéficiait du RSA ou s'ils sont boursiers 5° échelon) et de **107.58 €** versée par la structure d'accueil.

Autres prestations proposées

- Accès à la tarification TER « illico solidaire » (- 75 % de réduction sur billets train du réseau TER en région RA)

Durée

- Nombre de mois :8.....
- Date de début de la mission : 15 décembre 2021 ou 1 janvier 2022

Calendrier de la mission / activités de la structure et échéances du projet sur lequel le/la volontaire effectuera sa mission

Le calendrier de la mission permet de calibrer la durée de la mission en fonction des activités prévisionnelles du volontaire, et des échéances et des contraintes liées au projet et à l'association (événements, festival, assemblée générale fermeture...). Il permet également d'anticiper les temps de volontariat et de tutorat (formation civique et citoyenne, accompagnement au projet d'avenir...).

Voir ci-dessous le calendrier prévisionnel

Temps de présence hebdomadaire

Durée hebdomadaire de la mission : 24 h

Jours de mission : jours ouvrés (horaires aménageables)

Tuteur/tutrice dans l'association

Nom et Prénom : Joëlle Bouillard

Fonction : Accordeuse

Adresse : Les marquises - 335 rue des Mettanies

Téléphone : 09 86 17 53 99 / 07 82 81 06 79

Email : accord.heures@gmail.com

Modalités concrètes d'exercice du tutorat et d'accompagnement

L'accompagnement au quotidien s'effectuera avec la salariée en poste.

Les tuteur.rice.s participeront à l'accueil du service civique, définiront avec lui/elle les modalités de cet accompagnement : fréquence mensuelle (hebdomadaire les premières semaines, tenu d'un livret de suivi avec objectifs inscrits dans le temps.)

Formations obligatoires et autres

- Formation citoyenne de 2 jours obligatoires
- PSC1 : 7h obligatoire
- Formations proposées au/à la volontaire (à la charge de la structure d'accueil) : en fonction du profil de la personne et des attentes de l'association, formations aux différentes tâches : saisie de chèques temps, lettre d'information aux adhérents, organisation de la communication externe et interne

Nombre de volontaires attendus en même temps

1

Activités du volontaire (détailler les différentes tâches) en une dizaine de lignes

Sous couvert de son tuteur/sa tutrice, le/la volontaire aura pour mission de :

- Participer avec les accordeur.e.s à toute action de sensibilisation auprès de la population (lien avec les antennes des communes du secteur, réunion d'information, rencontres festives, etc.)
- S'appuyer sur les partenaires de l'Accorderie et le réseau associatif du territoire, afin de mener des actions de sensibilisation et d'information.
- Participer activement à la commission « Dynamisation des échanges » (échange de services, ateliers collectifs, échanges associatifs, etc.)
- Animer des activités : café des Accordeur.e.s, bourses aux échanges, ...
- Soutenir la commission « Communication » avec aide pour la mise à jour des outils de communication externe (Facebook, site internet, etc.) et interne (lettre d'information, espace membre, etc.)
- Soutenir la commission « activités de l'Accorderie ».
- Participer ponctuellement à l'accueil (local, et/ou antennes) de l'Accorderie.

Point de vigilance :

Le / la volontaire ne se substitue en aucun cas aux bénévoles ni aux salarié.e.s. Son action vient compléter et développer des projets dont le caractère n'est pas essentiel au fonctionnement courant. Les tâches administratives récurrentes sont exclues si elles n'entrent pas dans une démarche de projet en lien avec la mission (secrétariat, téléphone, accueil physique, tâches bureautiques). Le / la volontaire ne peut être responsable du développement économique du projet.

Le volontaire ne peut pas être en situation de responsabilité auprès d'un public mineur ou fragilisé. Il n'est pas responsable des locaux, des matériels ni de l'accueil publics, individuels et groupes, en autonomie.

En complément :

Les volontaires sous contrat avec la Ligue de l'enseignement et sous convention avec une structure partenaire s'inscrivent dans un parcours d'engagement.

A ce titre, la fédération peut proposer aux volontaires de réaliser, sur leur temps de mission, des actions connexes ou complémentaires et visant :

- *Le lien entre les volontaires de la fédération et du département,*
- *L'ouverture personnelle et citoyenne par l'invitation à des rassemblements départementaux, régionaux et nationaux de volontaires engagé.e.s,*
- *La promotion de l'engagement de service civique,*
- *Les démarches liées aux projets d'avenir des volontaires en collaboration avec la structure d'accueil.*

Interlocuteur-trice-s du/de la volontaire durant sa mission

Qui sont les personnes ou institutions avec lesquelles le volontaire sera conduit à nouer des contacts ? (bénévoles, enseignants, autres jeunes, associations, animateur-riche-s, directeur-riche-s d'écoles, ancien-ne-s, etc.)

L'interlocutrice privilégiée sera la salariée de l'association (Marianne Riffort). Les référent.e.s pourront être interpellé.e.s à tout moment.

Des liens seront noués avec les Accordeur.e.s, les responsables des associations partenaires, les services municipaux, le réseau des Accorderies de France.

Articulation avec l'équipe en place (salarié-e-s/bénévoles de la structure)

Qui fait quoi actuellement dans l'association ? Quelle sera la place du volontaire dans l'équipe en place ?

L'association a une unique salariée qui sera l'interlocutrice privilégiée, les responsables des différentes commissions seront ses interlocuteur.riche.s dans le cadre des missions qui lui seront confiées.

Conditions et moyens de travail

Lieu de travail : Pontcharra

Poste informatique : oui

Prise en charge des frais de transport pour se rendre aux formations civiques.

Frais de déplacement pris en charge par l'organisme pour les missions.

Possibilité de prendre les repas dans le local.

Autres : à définir avec le/la volontaire

Déplacements envisagés

Éventuellement dans les antennes de l'Accorderie : Allevard, Le Touvet, Montmélian.

Vos locaux /vos missions sont-ils/elles accessibles à une personne en situation de handicap ?

Oui.

Si le/la volontaire est en fauteuil roulant, l'ouverture ou la fermeture du local sera prise en charge par la salariée ou un.e Accordeur.e.

Préciser s'il y a un aménagement à prévoir pour les locaux et/ ou un accompagnement spécifique de la part des personnes référentes.

CALENDRIER PREVISIONNEL DE LA MISSION

Le calendrier de la mission permet de calibrer la durée de la mission en fonction des activités prévisionnelles du volontaire, et des échéances et des contraintes liées au projet et à l'association (événements, fermeture...). Il permet également d'anticiper les temps de volontariat et de tutorat (formation civique et citoyenne, accompagnement au projet d'avenir...).

Durée de la mission : 8 mois

Date de début : 15 décembre 2021

Durée hebdomadaire : (24 h)

Jours de mission : jours ouvrés (horaires aménageables)

Début de mission (indiquer la date)	Activités de la structure et échéances du projet sur lequel le volontaire effectuera sa mission Activités et temps forts de la structure pendant la période de volontariat (assemblée générale, festival, fermeture de l'association...)	Activités prévues dans le cadre de la mission Activités réalisées par le volontaire durant sa mission et échéances prévues dans le projet mené (animations dans les écoles, préparation matériel pédagogique, entretiens avec le tuteur...)	Temps prévus dans le cadre du volontariat Temps dédiés au volontariat (formation civique, PSC1 , entretien volontaire-RSC, rassemblements nationaux, entretien de réflexion au projet d'avenir)
	Les premières semaines seront consacrées à une immersion au sein de l'association	Les premières semaines permettront de définir avec plus de précision les missions et les échéances du service civique	
	<p>Les activités de l'Accorderie suivent le rythme scolaire (sans fermeture durant les vacances). Les animations de l'année sont définies en « Conseil des Accordeurs ». Nous pouvons d'ores et déjà évoquer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le réveillon solidaire, - La fête de printemps, - La fête de la Rosière, - L'Accorderie d'été, - Le forum des associations, - ... 	<ul style="list-style-type: none"> - Participation à la commission « Communication », mise en œuvre d'outils de communication, aide à la mise à jour (site, réseaux sociaux...), création d'outils, etc. - Participation à des actions de sensibilisation auprès des partenaires. - Participation à la commission « Dynamisation des échanges » et « activités de l'Accorderie ». - Participation ponctuelle à l'accueil des nouvelles personnes. - Animations d'activités : café des Accordeurs, bourses aux échanges, ... - Rencontre deux fois par mois avec les tuteurs. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le service civique participera aux rencontres régionales et nationales du réseau des Accorderies de France (la périodicité n'est pas encore définie). - Le calendrier des formations sera défini d'un commun accord

Conditions préalables pour faire appel à un organisme intermédiaire :

Une structure qui possède un agrément (local ou national) ne peut faire appel à un organisme

Intermédiaire que dans des cas particuliers et sous conditions (nous contacter pour échanger sur votre situation particulière le cas échéant).

Une structure ne peut pas accueillir simultanément des volontaires mis à disposition par des organismes intermédiaires différents.

Les éléments à vérifier

Votre structure :

Possède un agrément national (votre structure par délégation ou votre Siège national) :

Oui**NON**..... Je ne sais pas.....

Possède ou a déjà possédé un agrément local :

Non

Oui : Date de fin du dernier contrat terminé ou en cours :

Si oui, précisez l'échéance de renouvellement de l'agrément :

A déjà fait appel à un organisme intermédiaire :

Non

Oui : Date de la dernière mise à disposition terminée ou en cours : 15 Octobre 2019 au 15 juin 2020

Si oui, nom de l'organisme intermédiaire : Ligue de l'enseignement

L'affiliation de votre structure à la ligue de l'enseignement (Usep et Ufolep compris) est nécessaire pour le conventionnement entre nos 2 structures.